

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION.

Les tarifs indiqués sont susceptible d'évolution. Le camping se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment. Les séjours seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la réservation, et ce, sous réserve des disponibilités. Il est conseillé de vérifier le tarif applicable en contactant directement le camping.

CONDITIOS DU CONTRAT

- 1) Le preneur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping ainsi qu'aux conditions générales de réservation et aux conditions générales d'annulation qu'il aura dûment validé et accepté pour que sa réservation soit entérinée.
- 2) La location est personnelle, il est interdit de sous louer ou de céder l'emplacement à un tiers.
- 3) Tout contrat non accompagné du versement sera considéré comme nul. Tout acompte versé sans l'envoi du contrat ne pourra être réclamé en cas d'annulation de séjour ou changement de dates et restera acquis au camping Le Garel.
- 4) Le paiement total du séjour se fera au plus tard le jour de votre arrivée.
- 5) Aucun remboursement n'est possible pour tout séjour écourté (départ anticipé ou arrivée tardive). Tout départ anticipé entrainera une remise à disposition de l'emplacement en faveur du camping. Il vous incombera de prendre vos dispositions avec vos gardiennages correspondants le jour de votre départ.
- 6) L'occupation des emplacements réservés s'effectue à partir 16h00 le jour de l'arrivée et les emplacements doivent être libérée avant 11h00 le jour du départ.
- 7) En cas d'absence de message du campeur précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement reste disponible 24h00 après la date d'arrivée (le lendemain à 15h00) mentionné sur le contrat, passé ce délai, l'emplacement devient disponible pour le camping Le Garel et les arrhes ne seront pas remboursées.
- 8) La réservation d'un emplacement spécifique est possible mais non garantie. A tout moment, la direction se réserve le droit de modifier l'attribution de l'emplacement pré réservé au bénéfice d'un autre appartenant à la même catégorie d'emplacement.
- 9) Non accompagnés de leurs parents, les mineurs ne sont pas admis. Les décharges parentales ne sont pas acceptées.
- 10) Caution : Séjour en résidence de tourisme. Le jour de l'arrivée une caution, d'un montant compris entre 300,00€ et 500,00€ est demandée et restituée au départ, après règlement des prestations optionnelles et déduction des éventuels frais retenus pour dommages causés au logement ou à du matériel loué durant le séjour. Un état des lieux est prévu le jour du départ. Pour l'arrivée il sera proposé au client de l'effectuer lui-même, en lui demandant de signaler le jour même, à la direction ou au responsable de l'accueil, les éventuels défauts constatés. En cas de départ nocturne ou anticipé sans état des lieux contradictoire possible, la caution est conservée et renvoyée ultérieurement sous réserve de retenues éventuelles pour nettoyage ou réparations. la décision d'un tel départ sans état des lieux équivaut à une acceptation de la décision du camping Le Garel.
Le ménage des logements est à la charge des vacanciers. Un forfait ménage de fin de séjour est proposé (sauf vaisselle et espace cuisine) avec supplément. Il peut être réservé au moment de votre réservation ou à la réception sur place. En cas de défaut de propreté constaté à la restitution du Mobil home, d'un emplacement nu, le camping Le Garel se réserve le droit de retenir des frais d'un montant de 70,00 euros.
- 11) Tous vos équipements et véhicules (caravanes, remorques, voitures, camping-cars) doivent être assurées pendant la durée de votre séjour. L'attestation pourra vous être demandée par l'établissement.

CONDITIONS D'ANNULATION DU CONTRAT

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation 4% du prix du séjour.

- 1) Quelles que soient les raisons de l'annulation de votre contrat vous devez en avertir le camping Le Garel par courrier (cachet de la poste faisant foi) ou par e-mail car il ne pourra pas être reporté sur une autre année.
- 2) Nous nous engageons à rembourser vos arrhes dans la mesure où cette annulation est parvenue deux mois (60 jours) au plus tard avant la date d'arrivée. En dehors de cette période, dans un cas de force majeure, l'annulation devra être accompagnée d'un justificatif officiel (certificat médical, acte de décès, attestation employeur en cas de perte d'emploi).

Dans tous les autres cas l'intégralité de la somme avancée restera au camping Le Garel.

A _____, le --/--/--

Signature ;